



Procès-Verbal

Commission Féminines

N° 15
18 Janvier 2023

Par courriel : Daniel Roger, Président
Laurent Bauvineau, Sylvain Denis, Laëtitia Charteau, Laurence Paré, Antoine Serré
Assiste : Isabelle Loreau

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 14 du 12 janvier 2023 sans réserve.

2. Championnat jeunes - Phase 3

La Commission homologue les matchs en retard disputés le 14 janvier 2023 et les classements des groupes concernés (cf. annexe) et procède à l'établissement de la numérotation et des rencontres de la 3^e phase en tenant à respecter au plus près les desideratas des clubs.

La Commission rappelle les dates des rencontres :

- 04 février 2023
- 04 mars 2023
- 11 mars 2023
- 25 mars 2023
- 01 avril 2023

A la fin de cette 3^{ème} phase, une 4^{ème} phase en groupes de 4 sera organisée aux dates suivantes :

- 15 avril 2023 (matchs remis : 22 ou 29 avril 2023)
- 6 mai 2023

- 13 mai 2023

La Commission prend connaissance des desideratas des clubs :

U15F :

- Rezé Fc (A8 vers A11)

La Commission apporte les modifications suivantes :

U15F à 11 : 3 groupes de 5 équipes et 2 groupes de 6 équipes

U15F à 8 : 4 groupes de 6 équipes

3. Futsal

o **Coupe Seniors Féminines**

La Commission :

- Enregistre le forfait de l'équipe 2 du club de St-Nazaire Af (590211)
- homologue les résultats du 2nd tour disputés le 15.01.2023 n'ayant fait l'objet d'aucune réserve ou réclamation
- valide les classements ci-dessous.

COUPE SENIORS FEMININE FUTSAL / 1		GROUPE A									
#	Equipe	Pts	J	G	N	P	D	BP	BC	Dif	
1	NANTES METROPOLE FUTSAL 1 - F	6	2	2	0	0	0	13	1	12	
2	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL 1 - F	3	2	1	0	1	0	2	5	-3	
3	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB 1 - F	0	2	0	0	2	0	0	9	-9	
4	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL 2 - F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

COUPE SENIORS FEMININE FUTSAL / 1		GROUPE B									
#	Équipe	Pts	J	G	N	P	D	BP	BC	Dif	
1	LA MELLINET DE NANTES 1 - F	9	3	3	0	0	0	13	3	10	
2	GF PRESQU ILE 44 LA BAULE 1 - F	4	3	1	1	1	0	2	1	1	
3	NANTES ETOILE NANTAISE FUTSAL 1 - F	4	3	1	1	1	0	8	2	6	
4	UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY 1 - F	0	3	0	0	3	0	2	19	-17	

Les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour les demi-finales :

- Nantes Métropole Futsal 1 – GF Presqu'île 44 1
- La Mellinet Nantes 1 – St-Nazaire AF 1

Il appartient au club cité en premier de proposer un créneau de salle pour les demi-finales entre les 13 et 24 mars, en dehors des dimanches réservés au football à 11.

o **Challenge U18 Féminines**

- homologue les résultats du 1^{er} tour disputés le 15.01.2023 n'ayant fait l'objet d'aucune réserve ou réclamation
- valide les classements ci-dessous

Groupe A

#	Club	Équipe	Pts	J	G	N	P	D	BP	BC	Dif
1	581873	GF VERTOU SORINIERES 1 F	12	4	4	0	0	0	18	1	17
2	582222	SAINT SEBASTIEN F. C. 2 F	6	4	2	0	2	0	3	13	-10
3	590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL 1 F	4	4	1	1	2	0	4	7	-3
4	551330	G FEMININ NANTES EST 1 F	4	4	1	1	2	0	3	4	-1
5	581196	GF PRESQU ILE 44 LA BAULE 1 F	3	4	1	0	3	0	1	4	-3

Groupe B

#	Club	Équipe	Pts	J	G	N	P	D	BP	BC	Dif
1	590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL 2 F	7	3	2	1	0	0	14	2	12
2	581873	GF VERTOU SORINIÈRES 2 F	7	3	2	1	0	0	7	2	5
3	547524	F.C. DE RETZ 1 F	3	3	1	0	2	0	2	11	-9
4	561056	GF NANTES METROPOLE	0	3	0	0	3	0	1	9	-8

Groupe C

#	Club	Équipe	Pts	J	G	N	P	D	BP	BC	Dif
1	581873	GF VERTOU SORINIÈRES 3 F	9	3	3	0	0	0	7	0	7
2	551330	G FEMININ NANTES EST 2 F	6	3	2	0	1	0	9	4	5
3	547524	F.C. DE RETZ 2 F	3	3	1	0	2	0	3	6	-3
4	582222	SAINT SEBASTIEN F. C. 1 F	0	3	0	0	3	0	2	11	-9

Sont qualifiés pour le 2^e tour : GF Vertou Sorinières 1, St-Sébastien Fc 2, St-Nazaire AF 2, GF Vertou Sorinières 2, GF Vertou Sorinières 3, GF Nantes 2, St-Nazaire AF 1, FC de Retz 2

La Commission procède à l'organisation du 2nd tour qui se déroulera le 22.01.2023 (cf. annexe)

La Commission précise que les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les demi-finales le 26 février 2023.

4. Coupe Foot 5 Seniors Libre/Loisirs Féminines

La Commission est informée que la Commission des Pratiques Diversifiées propose d'organiser un tournoi final de la Coupe Foot 5 Seniors Libre/Loisirs Féminines le vendredi 26 mai en soirée.

Un courriel a été adressé aux responsables d'équipes une demande d'inscription par mail.

La Commission organisera ce tournoi final suivant le nombre d'équipes inscrites.

5. Coupes Foot5 U15 et U18

Les équipes éliminées de la Coupe U15F participeront à la Coupe Foot5 U15 et la Coupe Foot5 U18 qui se dérouleront sur 2 dates :

- 08.04.2023 : tour de qualification
- 22.04.2023 : finalité à 4 équipes

6. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 - dispositions financières des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 12 mai 2022, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

Le Président,
Daniel Roger



La Secrétaire
Isabelle Loreau





CHALLENGE U18 FEMININE FUTSAL 2022/2023

TOUR 2 - GROUPE A

Lieu :

PORT ST PÈRE : salle municipale

Date : **Dimanche 22 janvier 2023 Matin**

Durée des matchs : **20 minutes**

Présence des équipes 45 minutes avant le coup d'envoi de leur 1er match.

A	GF VERTOU LES SORINIERES 1
B	GF VERTOU LES SORINIERES 2
C	GF NANT'EST 1
D	STE-PAZANNE RETZ FC 2 (organisateur)

Horaire coup d'envoi	EQUIPES	
9h20	A	GF VERTOU LES SORINIERES 1
	B	GF VERTOU LES SORINIERES 2
9h45	C	GF NANT'EST 1
	D	STE-PAZANNE RETZ FC 2
10h10	A	GF VERTOU LES SORINIERES 1
	C	GF NANT'EST 1
10h35	B	GF VERTOU LES SORINIERES 2
	D	STE-PAZANNE RETZ FC 2
11h00	A	GF VERTOU LES SORINIERES 1
	D	STE-PAZANNE RETZ FC 2
11h25	B	GF VERTOU LES SORINIERES 2
	C	GF NANT'EST 1

TOUR 2 - GROUPE B

Lieu :

PORT ST PÈRE : salle municipale

Date : Dimanche 22 janvier 2023 Après-midi

Durée des matchs : **20 minutes**

Présence des équipes 45 minutes avant le coup d'envoi de leur 1er match.

Composition de la poule :

A	ST NAZAIRE AF 2
B	ST-NAZAIRE AF 1
C	GF ST-SEBASTIEN FC 2
D	GF VERTOU LES SORINIERES 3

Horaire coup d'envoi	EQUIPES	
14h00	A	ST NAZAIRE AF 2
	B	ST-NAZAIRE AF 1
14h25	C	GF ST-SEBASTIEN FC 2
	D	GF VERTOU LES SORINIERES 3
14h50	A	ST NAZAIRE AF 2
	C	GF ST-SEBASTIEN FC 2
15h15	B	ST-NAZAIRE AF 1
	D	GF VERTOU LES SORINIERES 3
15h40	A	ST NAZAIRE AF 2
	D	GF VERTOU LES SORINIERES 3
16h05	B	ST-NAZAIRE AF 1
	C	GF ST-SEBASTIEN FC 2

RAPPELS :

- Les équipes doivent prévoir le listing des joueuses et les justificatifs de licences
- Les frais d'arbitrage éventuels sont à régler à part égale entre les équipes participantes
- Les résultats et feuilles de composition sont renvoyées par le club d'accueil

Type de dossier : Administratif							
Dossier :	20715654						
Date :	17/01/2023						
Personne :				Club :	590211 ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL		
Motif :	St-Nazaire Af 2 Coupe Seniors Féminine Futsal du 15.01.2023			Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait		17/01/2023	17/01/2023	30,00€	
Dossier :	20715595	Match :	55118.1	Départemental Féminin A8 / 1	Groupe Unique	380	
Date :	17/01/2023	15/01/2023	516436	Les Touches Fc 1	- 502031	St Brevin Ac 1	
Personne :				Club :	516436 LES TOUCHES FOOTBALL CLUB		
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			18/01/2023	18/01/2023	15,00€